

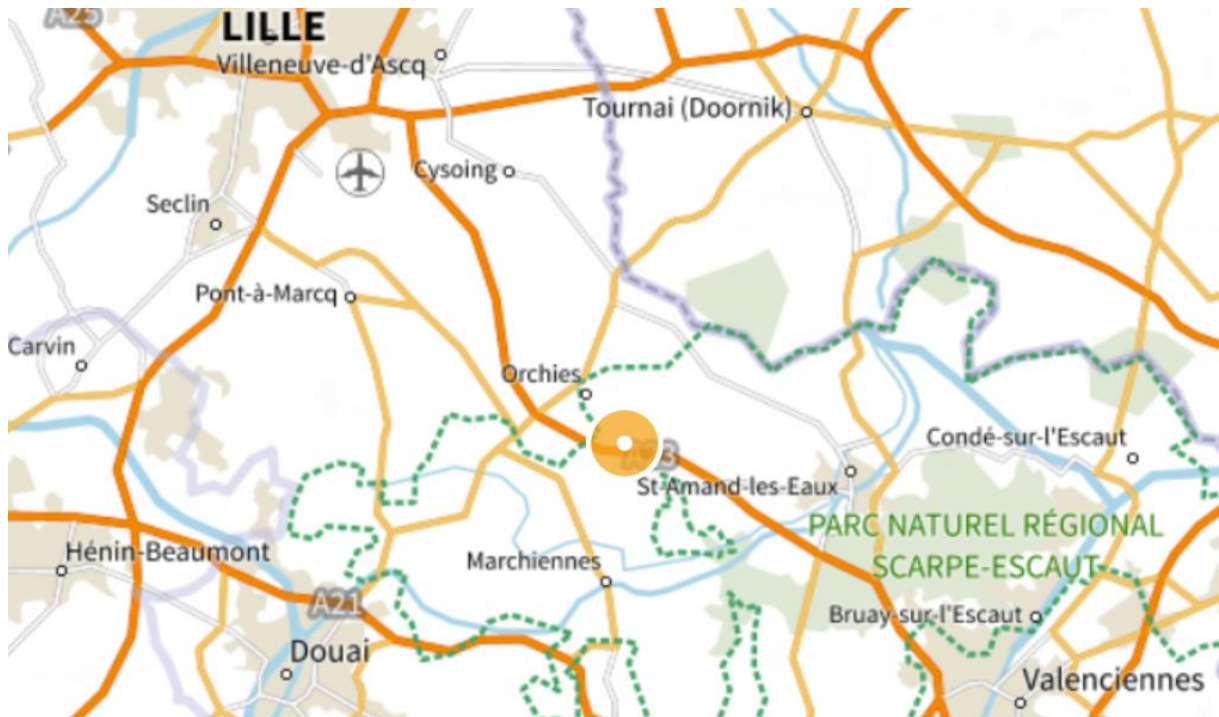
Fiche n°2 pour inscription en ZAER

59310 BEUVRY LA FORET

SITE de la SABLIERE

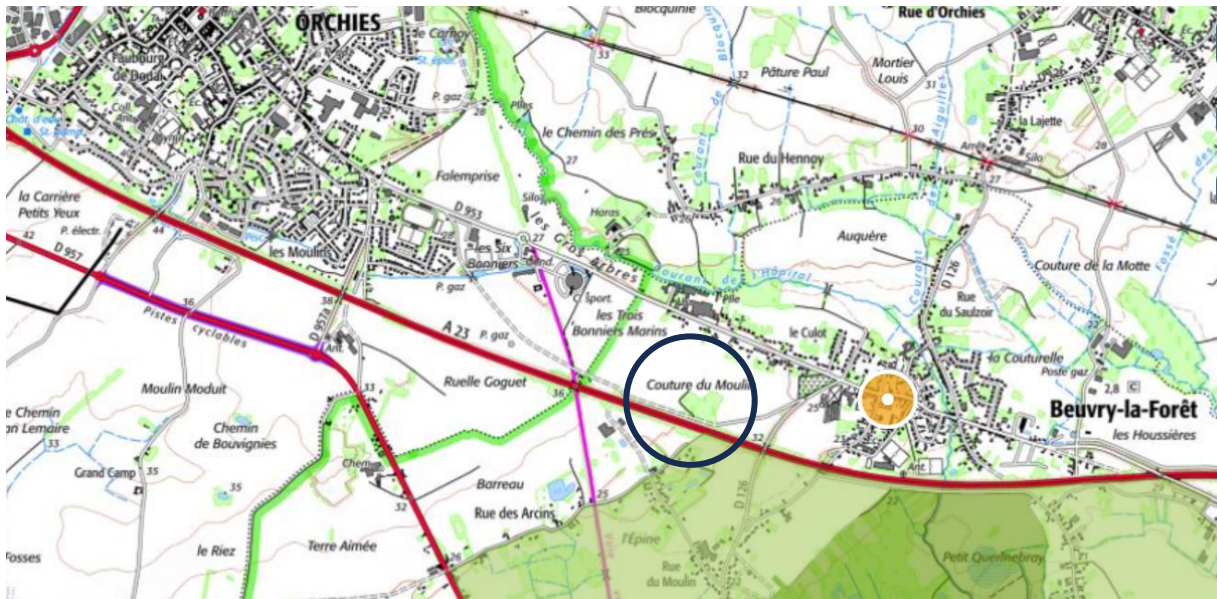
Lieu-dit « *Couture du Moulin* » : 1ha8

SITUATION GEOGRAPHIQUE GENERALE



BEUVRY LA FORET (2800 habitants) se trouve dans l'arrondissement de Douai (entre Lille et Valenciennes), mais fait partie de la Communauté de Communes du Pévèle Carembault

La commune à proximité d'ORCHIES est traversée par l'autoroute A23



Le site n'est pas concerné par les ZNIEFFs de type I ou II (en vert dans la carte ci-dessus)

Il se trouve à proximité de l'autoroute A 23 (42m) mais la loi BARNIER se s'applique pas l'[Article L111-7-5](#) du Code de l'Urbanisme lève l'interdiction d'implantation dans les 100m d'une autoroute mentionnée à l'article [L. 111-6](#) pour les infrastructures de production d'énergie solaire, photovoltaïque ou thermique.

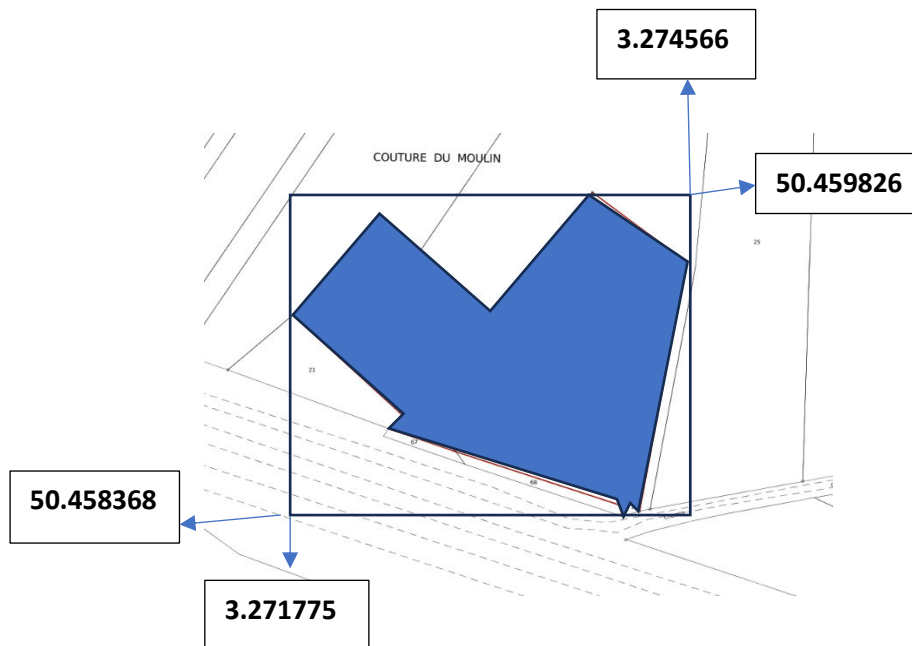


Coordonnées du site

Géolocalisation, coordonnées GPS

50°27'32" N 03°16'23" E

Latitude et longitude du site



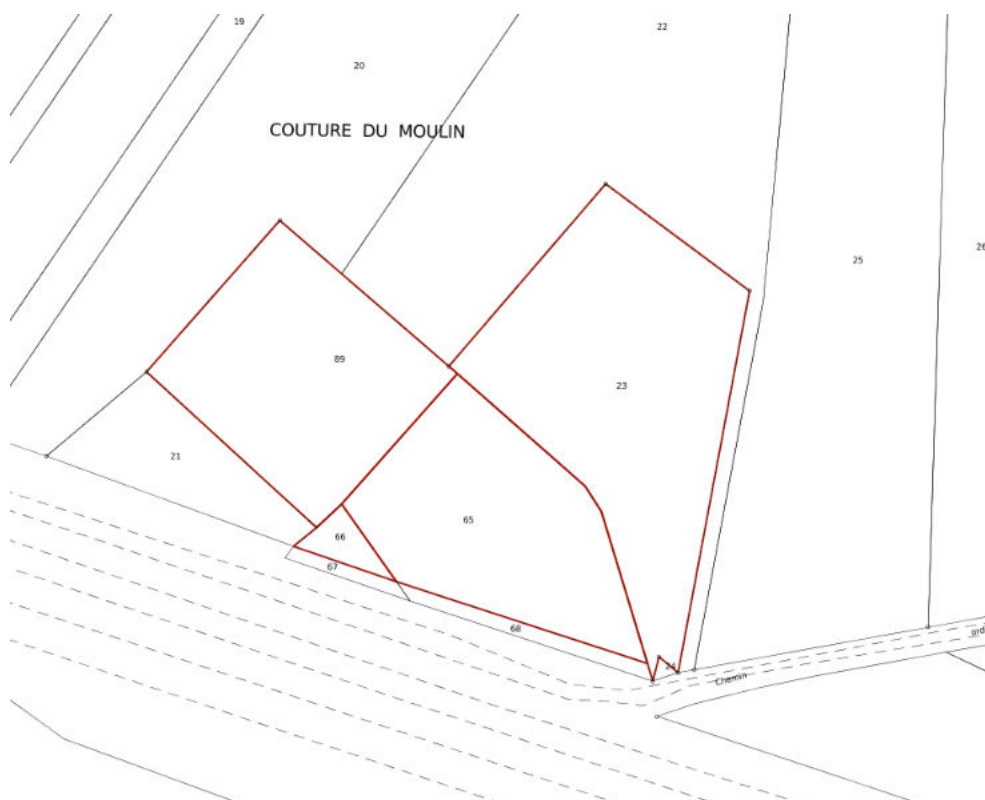
Adresse :

Chemin du Moulin
59310 BEUVRY LA FORET

Cadastre

Les Terrains sont constitués des parcelles suivantes :

SECTION	NUMERO	LIEU-DIT	COMMUNE	Contenance (m ²)	DEPARTEMENT
ZL	66	COUTURE DU MOULIN	BEUVRY-LA-FORET	288	NORD
ZL	23	COUTURE DU MOULIN	BEUVRY-LA-FORET	7 611	NORD
ZL	65	COUTURE DU MOULIN	BEUVRY-LA-FORET	4 714	NORD
ZL	89	COUTURE DU MOULIN	BEUVRY-LA-FORET	5 444	NORD
Total				18 057	



HISTORIQUE du SITE

Le choix du site découle de son caractère « **dégradé** ». Il s'agit en effet d'une ancienne carrière de sable qui a été exploitée par le père de M Gilles DANNA, actuel propriétaire. L'activité de cette sablière exploitée sans moyen mécanique important a cessé vers 1960. Compte tenu de la législation de l'époque aucune autorisation préfectorale n'était nécessaire pour ce type d'activités.

Par la suite l'excavation a été utilisée en décharge communale pour stocker les déchets de BEUVRY et des communes des environs. Ceux-ci étaient collectés avec un camion des Transports DANNA par les employés communaux, jusqu'à une organisation plus collective du traitement et de la collecte des ordures ménagères.

Enfin la SA TRU a terminé le comblement de l'excavation avec des déchets industriels et ménagers ainsi qu'avec des boues de STEP (stations d'épuration des eaux), jusqu'en 1986.

Après la mise en place d'une couche de terre de couverture, M Gilles DANNA a planté des peupliers, mais la faible valeur agronomique des terrains ne permet pas une croissance normale des arbres qui restent chétifs ou meurent. L'essai de réhabilitation du site par boisement s'avère, avec le temps, un échec.

Par ailleurs les produits biodégradables de la décharge ont fermenté créant des affaissements différentiels.

Le classement actuel au PLU est en zone A ne se justifie pas compte tenu de l'état des lieux. L'objectif est de transformer le site en une prairie permanente sur laquelle seront implantés sur pieux les panneaux photovoltaïques. Même si cette prairie sera entretenue de manière régulière en éco pâturage par des moutons, le terrain relève plutôt d'une ZONE N, le caractère agricole, n'étant pas prédominant.

une zone indicée Nrpv semble plus logique

- un indice « pv » pour valider la possibilité d'implanter une installation photovoltaïque
- un indice « r » pour garder en mémoire le risque lié à l'existence de la pollution du sol et du sous-sol